

tion ; chaque jour de juillet faire quelque prière spéciale et surtout le jour de la fête ; assister aux processions qui se font deux fois par mois dans la Basilique de Sainte-Anne ou dans l'église de l'association ; faire quelque offrande pour les frais de la confrérie ou pour faire chanter des messes en l'honneur de sainte Anne, ou pour les associés vivants ou défunts, etc.

3^e Cent jours d'indulgence aux associés chaque fois que, dans l'archidiocèse de Québec, ils réciteront avec piété la formule de consécration qui se trouve à la fin des statuts. (26 sept. 1886. E. A. Card. Taschereau, Arch. de Québec.)

Voici cette formule de consécration que chaque associé devrait connaître par cœur et réciter souvent.

O Bonne, ô Miséricordieuse sainte Anne, je suis entré dans la confrérie érigée sous votre nom, pour vous honorer avec plus de piété, pour m'attacher plus étroitement à vous, et attirer plus de cœurs encore à vous vénérer et à vous prier avec la confiance que vous méritez. Je vous choisis, après la Très Sainte Vierge, pour ma Mère spirituelle et ma Protectrice près de Dieu. Je me consacre totalement à votre service. Je vous confie mon corps, mon âme, tous mes intérêts spirituels et temporels, tous ceux de ma famille. Je vous consacre mon esprit, pour qu'il soit éclairé, en toute ma conduite, des lumières de la foi ; mon cœur, afin que vous le gardiez pur et, plein d'amour pour Jésus, Marie, Joseph et pour Vous ; ma volonté, pour qu'elle reste, comme la Vôtre, toujours conforme à la volonté de Dieu. Obtenez-moi, ô puissante sainte Anne, de vaincre mes passions, de fuir toute occasion de péché, de ne jamais offenser Dieu, de bien remplir tous mes devoirs, et de pratiquer, à votre imitation, les vertus nécessaires à mon salut. Que je sois comme vous, tout à Dieu, à la vie et à la mort ; et qu'après vous avoir honorée et aimée sur la terre, ô chère Bonne sainte Anne, comme un enfant fidèle et dévoué, j'aie un jour vous glorifier avec les Anges et les Saints dans le paradis.

Ainsi soit-il !

